Nouvelle-Zélande^{2 11}

Oman Ouganda7 Pakistan² Panama^{2 5}

Papouasie-Nouvelle-Guinée3

Paraguay² Pays-Bas Pérou² **Philippines** Pologne Portugal² 12 Qatar

République arabe syrienne République centrafricaine²

République démocratique allemande République démocratique populaire Lao

République dominicaine7

Roumanie² Royaume-Uni13 Rwanda^{2 5} Sainte-Lucie7 Saint-Marin²

Saint-Vincent-et-Grenadines

Sao Tomé-et-Principe Sénégal^{2 6} Seychelles4 Sierra Leone Singapour Somalie^{6 7} Soudan Sri Lanka Suède Suisse Suriname² Swaziland Tchad

Tchécoslovaquie

Thaïlande Togo² Tonga^{2 6}

Trinité-et-Tobago²

Tunisie Turquie^{2 6} Tuvalu7 Ukraine, R.S.S.

Union des Républiques socialistes

soviétiques Uruguay

Vatican, État de la Cité du

Venezuela² Viet Nam7

Yémen démocratique

Yemen, République arabe du²

Yougoslavie Zaire² Zambie Zimbabwe 100 NOTES:

¹Applicable au Land de Berlin

²Règlements généraux et Convention de 1979 provisoirement en vigueur

³Avec une réserve

Applicable à tous territoires

⁵Protocoles en vigueur provisoirement

⁶Deuxième Protocole additionnel en viqueur provisoirement

⁷N'est pas signataire des règlements généraux ni de la convention de 1979 8S'applique aux territoires des États-Unis et à toutes les régions dont les relations internationales sont assurées par les

9Avec une déclaration

États-Unis

¹⁰Non-signataire aux deuxième Protocole

11Extension à: îles Cook, y compris Nioué et îles Tokélaou

¹²S'applique à l'ensemble du territoire

national du Portugal

13S'applique aux îles Anlo-Normandes et à l'île de Man ainsi qu'aux territoires d'outre-mer dont les relations internationales sont assurées par le Royaume-Uni

Troisième Protocole additionel à la Constitution de l'Union Postale Universelle Fait à Hambourg le 1er janvier 1986 En vigueur pour le Canada le 8 janvier 1987

PARTIES:

Afghanistan

Algérie

Allemagne, République fédérale d'1

Autriche Bangladesh Canada Chili Chine

Corée, République de Corée, République populaire

démocratique de

Espagne États-Unis Finlande France Guatemala Hongrie Islande Italie Japon Lesotho Liban Liechtenstein Madagascar Malaisie Malawi Mexique Nigéria Norvège Pavs-Bas1 **Philippines**

République démocratique allemande République démocratique populaire Lao

Roumanie Royaume-Uni2 Sainte-Lucie Singapour Sri Lanka

Suisse Swaziland Tchécoslovaquie Thailande Tunisie

NOTES:

¹Applicable aux Antilles néerlandaises et

²Applicable à Anguilla, Bermude, Brunei, Gilbraltar, Hong Kong, iles Caïmanes. iles Ducie et Oeno, iles Falkland, iles Henderson, iles Turques et Caïques, iles Vierges, Montserrat, Pitcairn, Saint-Hélène et dépendances, Territoire Britannique de l'Océan Indien, Territoire Britannique de l'Antartique

Convention Postale Universelle, Protocole Final Règlement d'exécution — formules Fait à Hambourg le 27 juillet 1984 En vigueur pour le Canada le 8 janvier

PARTIES:

Afghanistan1

Algérie

Allemagne, République fédérale d'1

Autriche Bangladesh Belgique¹ Benin¹ Botswana1 Bulgarie1 Canada¹ Chili1 Chine

Corée, République de1 Corée, République populaire

démocratique de1

Danemark¹ Espagne États-Unis Finlande1 France Guatemala Hongrie Islande Italie Japon Jordanie Lesotho1 Liban Liechtenstein Luxembourg Madagascar Malaisie1 Malawi1 Mexique¹ Nigeria

Norvège Pays-Bas^{1 2} **Philippines** Qatar

République démocratique allemande¹